

COMMUNE DE RUVIGNY (10410)

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 31 mars 2026 à 19h30

Convocation du 24 mars 2026

Présents : Carole HUP, Maire ;
LALLEMAND Françoise et MUNIER Dany, maires-adjoints,
ROYER Guy, TRANSLER Chantal, DAMOISEAU Roseline, BOIBIEN Didier,
STEINBACH Éric, BLASSON Sandrine, CHAOUB Rachid, OLYMPE Maxime,
GONTIER François-Xavier, conseillers municipaux.

Absents excusés : HENRION Stéphane et BEURNAUX Marina ayant donné pouvoir à HUP Carole.

Secrétaire : Stéphanie RISPAL a été désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR	
Délibération 2026-06	Délégations accordées au Maire : APPROUVÉE
Délibération 2026-07	Vote des indemnités de fonction: APPROUVÉE
Délibération 2026-08	Élection des représentants communaux au SIVOS Les Triplés: APPROUVÉE

Délibération 2026-06 : Délégations accordées au Maire

L'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales donne au Conseil Municipal la possibilité de déléguer au maire certaines de attributions de cette assemblée.

Afin de faciliter le bon fonctionnement de l'administration communale, Madame le Maire invite l'ensemble des élus à examiner cette possibilité et à se prononcer sur ce point.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré

DONNE délégation au Maire, pour la durée de son mandat dans les domaines suivants mentionnés à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales :

- de procéder, pour un montant maximum de 5 000 €, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change ainsi que prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au « a » de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du « c » de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, pour un montant maximum de 10 000 € ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- de passer les contrats d'assurance ;
- de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

- d'accepter les dons et legs qui ne sont ni grevés ni de conditions ni de charges ;
 - de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
 - de fixer les rémunérations et régler les frais d'honoraires et des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
 - de fixer dans les limites de l'estimation des services fiscaux, le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes ;
 - de décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
 - de fixer les reprises d'alignement en application des documents d'urbanisme ;
 - d'intenter au nom de la commune toute action en justice ou défendre la commune dans des actions intentées contre elle, quel que soit le type de juridiction et de niveau ;
- Lorsque ces actions concernent les décisions prises par lui pour l'exécution des délibérations du conseil municipal ;
- de réaliser les lignes de trésorerie sur pour un montant maximal de 5 000 € ;

DÉCIDE qu'en cas d'absence ou d'empêchement du Maire, ces délégations seront exercées par le premier adjoint.

Délibération 2026-07 : Vote des indemnités de fonction

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2123-20 et suivants,

Vu les arrêtés municipaux portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire.

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au maire et aux Adjoints, étant entendu que les crédits nécessaires seront prévus au Budget communal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE, à l'unanimité, et avec effet au 20 mars 2026, de fixer :

Le montant des indemnités du Maire à hauteur de 44.3 % de l'indice 1027,

Le montant des indemnités des premier et second adjoints à hauteur de 11.77 % de l'indice 1027.

Délibération 2026-08 : Élection des représentants communaux au SIVOS Les Triplés

Madame le Maire explique qu'il y a lieu d'élire 4 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour siéger au sein du SIVOS les Triplés (voir procès-verbal d'élection ci-joint). Mesdames Carole HUP, Françoise LALLEMAND et Stéphanie RISPAL se proposent en tant que titulaires ainsi que Monsieur François-Xavier GONTIER. Messieurs Maxime OLYMPE et Rachid CHAOUB se proposent en suppléants.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

PROCLAMENT mesdames Carole HUP, Françoise LALLEMAND et Stéphanie RISPAL et monsieur François-Xavier GONTIER, délégués titulaires au SIVOS les Triplés ainsi que messieurs Maxime OLYMPE et Rachid CHAOUB, délégués suppléants.

Délibération 2026-09 : Désignation des délégués communaux et composition des commissions communales

Syndicat Départemental d'Énergie de l'Aube (SDEA)

Délégué titulaire :

Éric STEINBACH

Délégué suppléant :

Carole HUP

Syndicat Mixte Ouvert de l'eau potable, de l'assainissement collectif, de l'assainissement non collectif, des milieux aquatiques et de la démolition (SDDEA)

Le SDDEA est de la compétence de la Communauté de Communes mais le Conseil Municipal doit désigner les délégués :

Pour les compétences assainissement collectif et eau potable

Délégué titulaire :	Délégué suppléant :
Dany MUNIER	Guy ROYER

Pour les compétences assainissement non collectif et GEMAPI

Délégué titulaire :	Délégué suppléant :
Didier BOIBIEN	Françoise LALLEMAND

Le Conseil Municipal adopte la composition des commissions communales suivantes (le Maire est membre, de droit, de toutes les commissions communales) :

Commission d'Appels d'Offres

Titulaires : Carole HUP, Dany MUNIER et Éric STEINBACH

Suppléants : Françoise LALLEMAND, Stéphanie RISPAL et Stéphane HENRION

Commission des finances

Françoise LALLEMAND, Dany MUNIER, Sandrine BLASSON, Chantal TRANSLER et Marina BEURNAUX.

Commission Urbanisme et Travaux

Françoise LALLEMAND, Dany MUNIER, Didier BOIBIEN, Éric STEINBACH, Maxime OLYMPE et Roseline DAMOISEAU.

Commission Festivités

L'ensemble du conseil municipal pour la participation aux manifestations et le maximum pour les réunions.

Commission Communication

Guy ROYER et Chantal TRANSLER.

Commission Agrément de la commune

Françoise LALLEMAND et Chantal TRANSLER.

Commission Plan Communal de Sauvegarde (PCS) :

Françoise LALLEMAND et Didier BOIBIEN.

Commission de contrôle des listes électorales :

Roseline DAMOISEAU.

Délégué communal à la SPL XDemat :

Délégué titulaire :
Sandrine BLASSON

Délégué défense :

Guy ROYER

Déléguée trésorerie (régisseuse) :

Sandrine BLASSON

Informations et questions diverses :

- * SIVOS les Triplés : une réunion du comité syndical est prévue le 13 avril à 19h30 pour procéder à l'élection du bureau.
- * Commission finances : elle est prévue le 07 avril à 18h30 pour préparer le Budget Primitif 2026.
- * Conseil Municipal : il est prévu le 28 avril à 19h30 principalement pour le vote de toutes les opérations nécessaires à l'élaboration du Budget Primitif 2026.
- * Organisation du 14 Juillet : Madame le Maire indique avoir demandé un devis pour un feu d'artifice qui ne nécessiterait pas la présence d'artificier. Monsieur Didier BOIBIEN indique qu'il serait volontaire pour faire la formation d'artificier si besoin. Une retraite aux flambeaux serait organisée en amont, après le repas. Plusieurs propositions sont envisagées : un devis a été demandé pour un buffet froid qui serait composé de 3 viandes et de 4 salades différentes pour 11 € par personne ; du cochon de lait (3 € par personne) avec des pommes de terre qui seraient à faire réchauffer, il faudrait donc louer une étude ce qui coûterait 144 € TTC pour la journée ; plusieurs conseillers proposent un barbecue comme cela se fait lors de la fête des écoles. Ils vont se renseigner pour un brasero. Il faudra des volontaires pour précuire les frites et cuire les saucisses et les merguez.
- * Comité des fêtes : Une assemblée générale extraordinaire aura lieu le lundi 20 avril. En effet, plusieurs membres ont indiqué vouloir démissionner. Un appel à candidature a été distribué dans les boîtes aux lettres. Sans renouvellement du bureau, celui-ci sera dissous.
- * Spectacle de Noël : un devis a été reçu de Nadia MARCHAIS, qui a déjà organisé celui de l'année dernière. Il s'agit de la suite dudit spectacle pour un montant de 750 €. Les élus sont d'accords pour prendre ce spectacle.
- * Chasse aux œufs : organisée par la Mairie, elle se déroulera lundi 6 avril à 10h30 sur le city-stade.
- * SIEDMTO : Madame le Maire procède à la lecture d'un courrier émanant du Syndicat dans lequel il indique, entre autres, que le nombre de levées prévues dans la taxe fixe passe à 5 par an, au-delà, elle seront facturées. Le conseil municipal se rejoint sur le fait que ceci est inacceptable, plus il y a d'efforts de faits, plus les prix augmentent. En outre, est soulevée l'importance du délégué titulaire représentant à ce syndicat (comme tous les représentants communaux). En effet, c'est lui qui vote au nom de la commune et qui doit donc rapporter en conseil municipal ce qui se passe lors des réunions afin que l'ensemble de la population puisse être au courant également.
- * SIVOS les Triplés : Monsieur Rachid CHAOUB demande si les autres membres du conseil qui ne sont pas présents aux réunions du conseil syndical sont au courant de ce qu'il s'y passe. Normalement, comme tout EPCI, il ont obligation d'envoyer tous les documents relatifs aux conseils syndicaux en Mairie et notamment les procès-verbaux qui font l'objet d'un transfert à l'ensemble des membres du conseil municipal. Enfin le devoir des représentants communaux de chaque syndicat est de faire un compte rendu (même minimaliste) de ce qui s'est passé lors des réunions précédentes.
- * Gendarmerie : Monsieur Dany MUNIER s'est rendu à une réunion récemment lors de laquelle il lui a été indiqué que les cambriolages avaient baissé de 40 %. De plus, il a été précisé que les cambrioleurs n'utilisent désormais plus leurs téléphones portables mais plutôt des talkies-walkies. N'importe quelle personne qui constate que des individus se servent de talkies-walkies doit immédiatement contacter la gendarmerie au 17. Enfin, le service de gardes champêtres proposé par Troyes Champagne Métropole a été mis en avant.

talkies-walkies doit immédiatement contacter la gendarmerie au 17. Enfin, le service de gardes champêtres proposé par Troyes Champagne Métropole a été mis en avant.

* Madame le Maire a reçu une demande de parrainage pour les élections présidentielles à venir. Elle a refusé et indique qu'elle ne soutiendrait aucun parti.

* Monsieur Dany MUNIER indique qu'il va falloir rapidement se rapprocher de Thennelières pour la date de retrait des matériels qu'ils prêtent à la commune pour les festivités du 14 Juillet. Madame le Maire indique qu'il faut, au préalable qu'elle se rapproche du nouveau Maire pour lui en faire la demande.

* Monsieur Maxime OLYMPE demande s'il y a des terrains à bâtir à vendre sur la commune. Il lui est répondu par la positive puisqu'une affiche a été posée en ce sens sur le tableau à côté de la boîte à livres

La séance est levée à 21h24.

Le Maire



Carole HUP